

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2020**

Délibération
n° 2020.06.093

Circuit des Remparts
Edition 2020 :
attribution de
subvention à
l'association Circuit
des Remparts

LE ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME, et par visioconférence, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juin 2020**

Secrétaire de séance : Thierry MOTEAU

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Didier BOISSIER-DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serges DAVID, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Annie MARC à Yannick PERONNET, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY

Excusé(s) :

Françoise DELAGE, Gérard ROY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2020

**DELIBERATION
N° 2020.06.093**

ECONOMIE

Rapporteur : Monsieur FOURNIE

CIRCUIT DES REMPARTS EDITION 2020 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CIRCUIT DES REMPARTS

La filière des véhicules anciens représente un secteur d'activité important sur l'agglomération avec notamment la présence de plusieurs entreprises, d'artisans mais aussi l'organisation du circuit des remparts.

En termes de rayonnement et d'activités touristiques, le circuit des remparts attire tous les ans entre 10 000 et 15 000 visiteurs. De plus sur le plan du patrimoine, Angoulême est, avec Pau et Monaco, l'un des derniers circuits homologués en ville et sa notoriété en matière de véhicules anciens est importante.

L'édition 2020 du Circuit des Remparts se tiendra les « 18, 19 et 20 septembre prochains ».

Ainsi, au regard des budgets et des participations des autres partenaires publics présentés par les organisateurs, il est proposé que GrandAngoulême accompagne l'association à hauteur de 15 000 € pour l'organisation de cette édition.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association du Circuit des Remparts pour l'organisation de l'édition 2020. Cette subvention pourra être composée d'une partie de subvention en nature correspondant à la prise en charge des navettes spécialement affrétées pour l'évènement.

D'AUTORISER le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITE (3 CONTRE - 5 ABSTENTIONS),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 juin 2020

Affiché le :

17 juin 2020